



Monsieur Didier MARIE
Président du Conseil Général
De Seine-Maritime
Quai Jean Moulin
76101 Rouen Cedex 1.

Le 26 juin 2012.

Pierre LEBRUN,
Président de l'Association de Défense des Berges de Seine
Sahurs – Moulineaux – La Bouille – Caumont.

Monsieur le Président,

Votre courrier du 21 juin en réponse à nos lettres des 7 février et 5 juin derniers, ne répond pas aux interrogations et à l'inquiétude des habitants de Sahurs, Moulineaux, La Bouille et Caumont, que soulève le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Sahurs, à l'emplacement des anciennes chambres de dépôts des boues de Seine.

Nous savons que ce projet d'installation n'est pas encore présenté au Département et qu'il ne le sera qu'après une acceptation de la demande de révision du POS en PLU, actuellement en cours d'élaboration et uniquement motivée par ce projet.

Les instances territoriales, administratives et politiques auront leur avis à formuler.

La Chambre d'Agriculture a déjà donné un avis "très défavorable" par courrier à la mairie de Sahurs.

Nous pensons qu'une attention toute particulière du Département est nécessaire sur un tel projet, dont les conséquences seraient totalement à l'opposé des principes et valeurs reconnus depuis de nombreuses décennies.

L'association, représentative de la population des communes touchées par ce projet d'implantation de panneaux photovoltaïques dévalorisant cette boucle de la Seine, vous sollicite donc instamment pour une intervention auprès de l'administration en charge de la révision du POS. Cette reconversion d'un site de près de 40 ha de terres, cultivé aujourd'hui de maïs par un agriculteur, se traduirait par l'abandon de surfaces à vocation agricole. Elle constituerait un enjeu financier et spéculatif pour quelques personnes alors que la priorité doit rester à l'intérêt collectif.

D'autre part, ce projet de centrale électrique, proche d'habitations (dont certaines à moins de 300 m), est nuisible pour l'habitat et l'environnement. Mais des solutions alternatives existent et de nombreux sites industriels peuvent être recouverts de panneaux photovoltaïques sans gâcher une telle zone agricole.

Le projet présenté à la Mairie de Sahurs, à la DREAL, au GPMR, nécessite le déclassement d'une zone NDa (Zone naturelle de protection absolue). Or, ces parcelles, que beaucoup veulent certifier polluées et considérer comme "friches" sont en vérité, analyses officielles à l'appui, en stricte conformité avec le seuil "arrêté fourrage" et celui des terres productrices de maïs commercialisé. Nous affirmons également, contrairement aux dires du GPMR, que la pérennité de l'exploitation du site est assurée.

Nous avons connaissance de l'engagement du Département dans le développement durable et partagé de la Seine, avec le projet "Grande Seine 2015" mais celui-ci, sous le motif juste d'un développement économique de l'axe Seine, ne doit pas occulter les valeurs actuelles de nos berges de Seine. L'enjeu paysager est d'une importance primordiale pour les communes de La Bouille – Caumont – Moulineaux et Sahurs. Or le projet entraînerait de graves impacts sur le paysage, l'environnement, les sites classés et en cours de classement, les zones faunistiques et floristiques, et l'attractivité touristique, avec des retombées économiques néfastes pour les communes de cette boucle de Seine.

Nous pensons que le projet du département pour l'inscription de la Vallée de Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO perdrait sa cohérence et donc sa crédibilité si cette implantation de centrale électrique, avec ses 13 ha de panneaux photovoltaïques, était réalisée dans la Boucle de Roumare, le long du chemin de halage et face à La Bouille, c'est-à-dire en faisant fi de la qualité paysagère du territoire en question, comme des zones naturelles NATURA 2000 et ZNIEFF de types 1 et 2.

C'est dans ce souci de la préservation de nos berges de Seine et de l'intérêt collectif que nous demandons un engagement de refus solennel du Conseil Général de toute implantation industrielle sur les anciennes chambres de dépôts des boues de Seine à Sahurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Pierre LEBRUN.